



## SYNDICAT DES EXPLOITANTS DE LA FILIÈRE BOIS

Paris, le 21 décembre 2022

### LETTRE D'INFORMATION N°5/ 22

**NOVEMBRE / DECEMBRE 2022**

#### **LE MOT DU PRESIDENT SANS LES EXPLOITANTS – FORESTIERS NEGOCIANTS AUTOUR DE LA TABLE, LA FILIERE BOIS NE PEUT EXISTER.**

Composée de maillons complémentaires allant de la ressource à la seconde transformation, la filière bois ne peut exister que si la totalité de ses maillons – sans aucune exclusion - se retrouve en 2023 autour d'une même table pour relever ensemble les défis économiques, sociétaux et climatiques auxquels sont confrontés nos forêts d'abord, et nos industries ensuite.

Depuis 5 ans un système archaïque dominé par un quarteron de scieurs transformateurs a conduit notre filière dans l'impasse en privilégiant les intérêts de ce seul maillon au détriment de l'intérêt général et de l'optimisation de la récolte.

Alors qu'avec 6 millions de m<sup>3</sup> (dont 600 000 m<sup>3</sup> de chêne) – soit 30% de la récolte de bois d'œuvre - représentant un CAHT cumulé de 580 millions € – les exploitants-forestiers négociants sont un maillon incontournable – les propriétaires privés étant trop morcelés et les experts non-détenteurs de la ressource – pour mettre en place une indispensable politique de contractualisation, notre syndicat a, jusqu'à aujourd'hui, été écarté des interprofessions nationales et régionales et des négociations du pacte chêne qui arrive à échéance fin 2022.

..../....

Parce que cette situation va à l'encontre d'un fonctionnement harmonieux de la filière et d'une nécessaire transversalité entre tous ses acteurs, nous avons dans un esprit constructif :

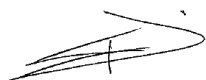
- déposé à France Bois Forêt un dossier de candidature argumenté pour obtenir un indispensable siège de membre actif au sein de son conseil d'administration,
- rencontré au Ministère de l'Agriculture la direction de la filière bois pour nous assurer qu'à l'avenir notre syndicat participera à l'ensemble des négociations de la filière,
- écrit au Ministre pour disposer d'un siège au sein du CSFB et pouvoir, ainsi, faire entendre auprès du gouvernement la voix et la vision des exploitants-forestiers négociants qui n'y sont toujours pas représentés.

Au moment où le Ministre de l'Agriculture doit renouveler pour 3 ans l'arrêté autorisant France Bois Forêt à percevoir la CVO - sous réserve que cette association intègre bien tous les acteurs de l'amont -, nous en appelons à Marc Fesneau pour qu'il :

- mette fin à la main mise de la FNB sur l'interprofession qui - avec 63% des votes dont ceux attribués à nos adhérents - bloque toute candidature permettant à l'interprofession de représenter tous les acteurs de la filière ; en imposant – si nécessaire – la remise à plat de statuts devenus obsolètes,
- prenne un arrêté attribuant à notre syndicat un siège au sein du CSFB,
- nous assure qu'à l'avenir le SEFB participera bien, en tant que représentant de la majorité des exploitants-forestiers négociants, aux négociations de la filière bois.

**Sans les exploitants-forestiers négociants autour de la table, la filière bois ne peut exister. Je forme, aujourd'hui, le vœu qu'en 2023 le bon sens et la prise en compte de l'intérêt général l'emportent sur les intérêts particuliers d'une minorité. Très bonne année à tous.**

Bien cordialement,



David Caillouel,  
Président du SEFB